



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2024-31

JURY D'EXAMEN ET DE DIPLÔME

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le Règlement des études et des examens, notamment son article 2,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de membres du jury d'examen et de diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, dit « Sciences Po Lyon », pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente : Madame Hélène SURREL, directrice de Sciences Po Lyon ;

Membres :

- Madame Albane GESLIN, directrice des études et des partenariats académiques ;
- Madame Sophie FERMIGIER, membre de la direction des études chargée de l'intégration étudiante et des projets de formation ;
- Madame Laure CHEBBAH-MALICET, membre de la direction des études et responsable de l'orientation et des partenariats pédagogiques ;
- Monsieur Nicolas SIGOILLOT, membre de la direction des études et coordinateur de la mobilité.

Article 2 : Les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Institut d'Études Politiques de Lyon peuvent être convoqués aux jurys.

Article 3 : L'arrêté n° 2023-16 est abrogé.

Article 4 : Cet arrêté est affiché en lieu accessible par tous les personnels et les usagers et publié au recueil dématérialisé des actes administratifs.

À Lyon, le 2 décembre 2024

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

